

MAINTENANT les instructions données sur l'extincteur et assurez-vous que chacun dans la maison sait comment utiliser cet appareil ainsi que le reste de l'équipement de lutte contre l'incendie.

L'équipement ne vous sert à rien s'il n'est pas un bon état de fonctionnement. Voyez le marchand ou le chef du service des incendies de votre quartier en ce qui concerne l'entretien de votre extincteur.

NE RISQUEZ PAS VOTRE VIE si ce n'est pour en sauver une autre. La maison peut toujours être reconstruite et à moins que ce ne soit un petit incendie, vous ne pourriez probablement pas l'éteindre tout seul.

Renseignez bien votre gardienne d'enfants

En votre absence, la gardienne d'enfants est responsable de la sécurité de vos enfants et de votre propriété. Faites-lui bien comprendre qu'en cas d'incendie, son devoir primordial est de **FAIRE SORTIR LES ENFANTS RAPIDEMENT ET DE RESTER AVEC EUX**. Dites-lui de les envelopper dans des couvertures et de ne pas perdre son temps à les habiller. Vous pourrez sans doute mieux la conseiller et la renseigner en suivant les règles ci-après:

- Montrez-lui la maison de la cave au grenier pour qu'elle en connaisse chaque coin.

- Assurez-vous qu'elle connaît la voie de sortie la plus rapide pour sauver les enfants dans une situation d'urgence.
- Montrez-lui d'autres issues de secours au cas où le passage habituel comme l'escalier soit bloqué par les flammes.
- Montrez-lui comment contrôler l'équipement de chauffage en cas de besoin.
- Donnez-lui le numéro de téléphone d'une famille amie non loin de chez vous, qui pourrait rapidement venir à son secours, ainsi que le numéro où elle peut vous atteindre si c'est possible.
- Elle doit appeler le service des incendies aussitôt que possible et le faire de la maison d'un voisin.

Statistiques concernant les incendies dont les causes sont connues au Canada

Négligence du fumeur	47%
Équipement de chauffage . . .	10%
Ordures et rebuts	12%
Fils électriques	10%
Liquides inflammables	4%
Cendres	3%
Autres causes	8%

(qui ne se rattachent habituellement pas à la protection de la maison contre l'incendie)